

Encombrement sur le calendrier électoral congolais

RD Congo Le président Kabila tenté de désigner lui-même les nouveaux gouverneurs.

Analyse Hubert Leclercq

Les prochaines semaines s'annoncent particulièrement tendues en République démocratique du Congo (RDC) qui se dirige tant bien que mal vers les scrutins présidentiel et législatif de novembre 2016.

Mais avant d'en arriver à ce rendez-vous inscrit dans la constitution et auquel ne peut participer le président Joseph Kabila, atteint par la limite des deux mandats, le pays doit organiser plusieurs passages par les urnes à commencer par celui des nouvelles provinces.

Depuis cet été, le pays compte 26 provinces au lieu des 11 entités qui existaient jusqu'ici.

"Le découpage en lui-même n'est pas forcément une mauvaise idée, le souci, c'est le timing", explique un ministre provincial de la Province orientale (dont la superficie actuelle est de près de 17 fois la Belgique et qui vient d'être divisée en quatre entités Bas-Uele, Haut-Uele, Tshopo et Ituri).

"Ce découpage est inscrit dans la Constitution depuis plus de dix ans, pourquoi faut-il tout précipiter à quelques mois du scrutin présidentiel?", interroge Modeste

Kambala, le coordonnateur d'un mouvement de jeunes opposé à ce découpage *"précipité"*.

Nuire à Moïse Katumbi

A Kinshasa, dans les couloirs encore garnis de l'Assemblée nationale, malgré la période des vacances estivales et pour cause de session extraordinaire, il ne fait aucun doute que cette accélération vise essentiellement à nuire au gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, dont les velléités présidentielles ne font plus guère de doute. *"Il fallait qu'il quitte le*

gouvernorat du Katanga, explique un ministre national venu de l'Est. Tout s'est décidé après qu'il a refusé la main tendue par Kabila qui aurait souhaité en faire son dauphin... à condition qu'il prenne les rênes du PPRD (NdLR: le parti présidentiel) avec tous ses caciques et qu'il s'inscrive dans la logique du clan Kabila. Katumbi a refusé et dans les quarante-huit heures qui ont suivi cet entretien, l'annonce du découpage des provinces est tombée."

Ce découpage entraîne une vraie transhumance pour nombre d'élus provinciaux qui vont devoir rejoindre les capitales des nouvelles entités. En effet, ce sont les actuels élus qui siègeront dans les nouveaux parlements provinciaux (la plupart du temps improvisés) en attendant les prochaines élections provinciales annoncées, selon le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) pour le 25 octobre prochain.

La semaine dernière, la Majorité présidentielle (PPRD et autres partis de la majorité) s'est réunie à Kinshasa pour désigner ses candidats pour le poste de gouverneur des nouvelles assemblées nationales. Vingt-six noms sur lesquels elle n'est jamais parvenue à s'entendre. Certaines formations ayant concocté leur propre liste face à celle déposée par les kabilistes.

Zoé Kabila Vs Christian Mwando

Stupéfaction et panique dans les rangs du PPRD qui n'avait pas vu venir cette fronde. L'exemple le plus marquant? Le candidat du clan présidentiel pour la nouvelle province du Tanganyika n'était autre que Zoé Kabila, le frère cadet du président. Face à lui, sur la liste des "frondeurs", Christian Mwando, mi-

nistre des Finances sortant du Katanga. Le clan présidentiel a eu vite fait de comprendre qu'il n'imposerait jamais ses candidats face à des députés provinciaux en place depuis près de dix ans (élu en 2006) et pour lesquels la discipline de parti ne signifie pas grand-chose. Du coup, le ministre de l'Intérieur a interrompu cette réunion et demandé illico presto à la Ceni de revoir son calendrier qui prévoyait le dépôt des candidatures pour le lendemain.

Quelques heures plus tard, la Ceni semblait obtempérer et retardait le dépôt des candidatures à la fin août et, du même coup, les scrutins des gouverneurs issus des anciennes structures au 6 octobre, sachant que les élections provinciales devant renouveler les parlements des 26 provinces sont prévues pour le 25 octobre. Surréaliste! A tel point que du côté présidentiel, on interroge désormais la cour constitutionnelle pour savoir s'il ne serait pas possible de

désigner des hauts fonctionnaires pour diriger ad intérim les nouvelles provinces et éviter ainsi un affrontement interne sur ce scrutin qui n'intéresse pratiquement que les formations de la majorité. En effet, l'UDPS d'Etienne Tshisekedi avait boycotté les élections de 2006, quant à l'UNC de Vital Kamerhe il n'a vu le jour qu'en décembre 2010.

"Mais cette démarche, si elle devait se confirmer, serait terriblement dangereuse et anticonstitutionnelle", explique un autre ministre congolais. Pour un opposant, cette tentative présidentielle démontre clairement que "le clan Kabila cherche à gagner du temps coûte que coûte".

L'Eglise catholique congolaise, de son côté, a fait savoir qu'elle était en faveur du "regroupement" des scrutins présidentiel, législatifs et provinciaux en novembre 2016, *"histoire de diminuer les coûts et d'éviter une multiplication des rendez-vous qui pourrait brouiller la lecture des électeurs"*.

6

DOLLARS

Le coût estimé – par électeur
– pour l'organisation d'un
scrutin en RDC. Soit près de
250 millions \$ par élection.